

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle CHEVALIER
Membres excusés : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)
Membres absents : M. DESEILLE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme BERNARD - Mlle MASLOUHI - M. BORDAT - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET DE LA DELIBERATION

Musée archéologique - Don par la commune de Fleurey-sur-Ouche d'un ensemble d'objets mérovingiens - Acceptation par la Ville

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Par délibération du 8 juin 2007, le Conseil Municipal de Fleurey-sur-Ouche a accepté le don fait par M. Goutorbe d'un ensemble d'objets mérovingiens trouvés sur le territoire de la commune, et a confirmé son souhait d'en faire don à la Ville de Dijon afin que ces derniers soient conservés au Musée archéologique.

Il s'agit de six éléments de "plaques-boucles" en bronze, quatre éléments en fer, une dent et un fragment de bois, provenant des fouilles de trois sépultures d'un cimetière mérovingien, situé au nord-ouest du village.

Cet ensemble présente un intérêt certain pour le Musée archéologique, puisqu'il vient compléter l'importante collection de mobiliers funéraires d'époque mérovingienne, de provenance régionale, que le musée possède déjà, et qu'une des pièces en bronze de cet ensemble comporte un motif gravé (croix et deux griffons) traité de façon particulièrement originale. De plus, il confirme la vocation conservatoire du Musée archéologique, bénéficiant du label « Musée de France », vis-à-vis des communes rurales de la région.

Cette proposition de don a été assortie de la condition que la commune de Fleurey-sur-Ouche bénéficie en retour de copies des six éléments de "plaques-boucles", afin de pouvoir les présenter sur place au public.

Ce don a reçu l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale des musées de France, lors de sa réunion du 25 septembre 2007.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- 1 - décider l'acceptation, par la Ville, du don par la commune de Fleurey-sur-Ouche, d'un ensemble d'objets mérovingiens, dans les conditions proposées ;
- 2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 18/12/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 DEC. 2008

